SM le Roi préside un Conseil des ministres

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-06-2010 20:10:02

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, samedi à Al Hoceima, un Conseil des ministres, indique un communiqué du Cabinet Royal.

Au début des travaux du Conseil, et eu égard à l'intérêt particulier que Sa Majesté le Roi ne cesse d'accorder au développement intégré et durable des régions du nord du Royaume, qui passe par une valorisation optimale des atouts économiques, naturels et touristiques qu'elles recèlent, M. Taïb Cherkaoui, ministre de l'Intérieur, a présenté un exposé sur la création d'une agence spéciale pour l'aménagement et la mise en valeur du site de la lagune de Marchika dans la province de Nador.

Il a indiqué que cette agence sera chargée de superviser l'élaboration d'un plan d'aménagement de ce site, de mobiliser les financements nécessaires et de réaliser les travaux d'urbanisation du site.

Le Conseil a ainsi adopté les projets de loi et de décret relatifs à cette Agence, préparés conformément aux Hautes Instructions Royales.

Dans le même ordre d'idées, M. Ahmed Réda Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies, a fait un exposé sur le projet de zone industrielle intégrée à Martil, spécialisée dans l'offshoring. Ce projet, dont la 1ère tranche sera réalisée sur une superficie de 20 hectares, pour un coût global de 900 millions de dirhams, permettra la création de 8.000 emplois à l'horizon 2015.

Pour sa part, Mme Amina Benkhadra, ministre de l'Energie, des Mines, de l'Environnement et de l'Eau, a abordé, dans une intervention devant le Conseil, les importantes potentialités que recèle la région du nord en matière de production d'énergie éolienne, en particulier par les stations mises en service et celles en cours de réalisation à Tanger et Tétouan.

Elle a ainsi mis en exergue l'importance de ces stations, aussi bien pour assurer un développement durable aux régions du nord du Royaume, que pour consolider la mise en oeuvre du programme national de l'énergie éolienne, qui constitue l'un des principaux piliers de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables. A terme, cet ambitieux programme permettra de porter la production électrique nationale d'origine éolienne à deux mille (2000) Mégawatts , et couvrir 10 pc de la demande du pays en électricité.

Par la suite, le Conseil a procédé à l'examen et l'adoption d'une série de projets de lois et de décrets, et d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux bilatéraux et multilatéraux.

Ainsi, et en application des Hautes Orientations Royales en matière de protection de l'environnement, le Conseil a approuvé un nombre important de projets de textes législatifs et réglementaires, portant notamment sur :
- L'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique non dégradables, en vue d'endiguer leurs effets

néfastes sur l'environnement et la santé des citoyens.

- Les modalités d'élaboration des plans directeurs de gestion des déchets ménagers, industriels, médicaux, pharmaceutiques et agricoles, ainsi que la fixation des valeurs limites de dégagement, d'émission ou de rejet de polluants dans l'air, et les modalités de leur contrôle.

- L'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, ainsi que la préservation des équilibres biologiques et écologiques, et du patrimoine naturel du littoral, outre l'élaboration d'un schéma national et de schémas régionaux de protection des zones côtières.

Concernant le domaine social, Sa Majesté, Amir Al Mouminine, a approuvé un projet de décret portant octroi d'une gratification aux prêcheurs exerçant dans les différentes provinces du Royaume.

Le Conseil a aussi adopté un projet de loi relative à la création et à l'organisation de la Fondation Hassan II pour la promotion des oeuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé.

Dans le cadre des efforts visant la mise en place des organes et mécanismes nécessaires pour impulser le développement économique, humain et social, ainsi que la bonne gouvernance, le Conseil a adopté un certain nombre de textes qui concernent notamment :
- Le parachèvement du cadre règlementaire pour la mise en place du Conseil économique et social, et la fixation des conditions et de la procédure de désignation des catégories des membres de ce Conseil, dont la nomination relève de la compétence du Premier ministre et des Présidents des Chambres des Représentants et des Conseillers,
- La création d'une Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, chargée de mettre en oeuvre un plan national dans ce domaine.
- La création de districts et d'annexes administratives au niveau des communes rurales, pour accompagner les grands projets de développement économique et social, existant dans ces zones.
- La lutte contre le blanchiment de capitaux, la modification, à cet effet, des codes pénal et de procédure pénale, le parachèvement et la mise à niveau de la structure du marché financier national, ainsi que la création d'un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques, et des assurances y afférentes.

Les projets de textes adoptés concernent aussi les tribunaux de commerce, la création d'un comité national des mesures sanitaires et phytosanitaires, et la pêche dans les eaux continentales.
Par ailleurs, le Conseil a approuvé un certain nombre d'autres textes législatifs et réglementaires.

MAP